

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 02/06/2020**

L'an 2020, le 2 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle Bel Air de Les Montils, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Céline, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, AUGIRON Rodolphe, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean.

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : Comme convenu lors du premier conseil, le secrétaire de séance est désigné par ordre alphabétique en partant de la fin de la liste d'émargement. Le secrétariat est proposé à M VICTORIA Jean qui décline la proposition, il est donc proposé à Mme THIBAUT Annie d'être secrétaire de séance.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 19

Date de la convocation : 27/05/2020

Date d'affichage : 27/05/2020

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

**2020\_06\_01 - Election des délégués de la commune au comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) "Espace Beauregard"**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Espace Beauregard ». Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de :

3 Titulaires : Pierre LESCURE, Julien CARNIAUX, Brigitte VRILLON

2 Suppléants : Catherine MORIN-MATTE, Alain DUCHALAIS

Ont obtenu :

– Pierre LESCURE,	19 voix
– Julien CARNIAUX,	19 voix
– Brigitte VRILLON,	19 voix
– Catherine MORIN-MATTE,	19 voix
– Alain DUCHALAIS,	19 voix

Décision :

Pierre LESCURE, Julien CARNIAUX, Brigitte VRILLON sont élus délégués titulaires ; Catherine MORIN-MATTE, Alain DUCHALAIS, sont élus délégués suppléants au sein du conseil syndical du SIVU Espace Beauregard.

**2020\_06\_02 - Election des délégués de la commune au comité syndical du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune est membre du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir & Cher. Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de :

1 Titulaire : Thierry ARNOULT

1 Suppléant : Christian METAIS

Ont obtenu :

- Thierry ARNOULT, 19 voix
- Christian METAIS, 19 voix

Décision :

Thierry ARNOULT est élu délégué titulaire, Christian METAIS est élu délégué suppléant au sein du conseil syndical du S I D E L C.

**2020\_06\_03 - Election des délégués de la commune au comité syndical du Syndicat Intercommunal de Vidéo Projection**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune est membre du Syndicat Intercommunal de Vidéo Projection du Loir et Cher. Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de :

2 Titulaires : Julien CARNIAUX, Christian METAIS  
 2 Suppléants : Jean-Pierre LABOUTE, Nicolas LEGAY

Ont obtenu :

- Julien CARNIAUX, 19 voix
- Christian METAIS, 19 voix
- Jean-Pierre LABOUTE, 19 voix
- Nicolas LEGAY, 19 voix

Décision :

Julien CARNIAUX, Christian METAIS sont élus délégués titulaires ; Jean-Pierre LABOUTE, Nicolas LEGAY sont élus délégués suppléants au sein du conseil syndical de Vidéo Projection du Loir et Cher.

**2020\_06\_04 - Election des délégués de la commune au comité syndical de Syndicat Mixte des Pays des Châteaux**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune est membre du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux. Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de :

1 Titulaire : Nicolas LEGAY  
 1 Suppléant : Annie THIBAUT

Ont obtenu :

- Nicolas LEGAY, 19 voix
- Annie THIBAUT, 19 voix

Nicolas LEGAY est élu délégué titulaire ; Annie THIBAUT est élue déléguée suppléante au sein du conseil syndical Mixte du Pays des Châteaux.

**2020\_06\_05 - Commission Intercommunale Contrat Enfance & Jeunesse**

La commune de Les Montils a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, en partenariat avec les communes de Candé sur Beuvron & Monthou sur Bièvre, un contrat " Enfance et Jeunesse " en 2007. A la demande de la CAF, les trois communes ont désigné la commune de Les Montils comme commune pilote du dispositif.

Cette structure, est destinée à créer des activités pour les jeunes mineurs des trois communes. Une commission intercommunale est constituée de 2 membres de trois communes. Son rôle est de vérifier que la mise en œuvre est conforme au contrat Enfance.

A cet effet sont désignées pour la commune de Les Montils :

- Françoise MICELI, 19 voix
- Isabelle BONNEAU, 19 voix

Françoise MICELI, Isabelle BONNEAU, sont élues au sein de la commission intercommunale Contrat Enfance & Jeunesse.

**2020\_06\_06 - Désignation de délégués à la Halte-Garderie**

Le volet petite enfance est géré par la commune de Candé sur Beuvron.

Cette structure gère le RAM et Pirouette. Une commission intercommunale est constituée de 2 membres de trois communes. Son rôle est de vérifier que la mise en œuvre est conforme au contrat Enfance.

A cet effet sont désignées pour la commune de Les Montils :

- Françoise MICELI, 19 voix
- Claudine LECLERC, 19 voix

Décision :

Françoise MICELI et Claudine LECLERC sont élues comme déléguées pour la Halte-Garderie.

### **2020\_06\_07 - Désignation des délégués du conseil municipal auprès du CNAS**

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au C N A S (Comité Nationale d'Action Sociale)

Ont obtenu :

- Jean Claude RABIER, 19 voix
- Christian METAIS, 19 voix

Décision :

Jean Claude RABIER est élu délégué titulaire ; Christian METAIS est élu délégué suppléant au sein du CNAS.

### **2020\_06\_08 - Désignation des délégués du conseil municipal auprès de RVLS**

Monsieur le maire rappelle que la commune est adhérente à Randonnée Val de Loire Sud.

En tant que membre de droit, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de cette association.

Ont obtenu :

- Christian METAIS, 19 voix
- Nicolas LEGAY, 19 voix

Décision :

Christian METAIS est élu délégué titulaire ; Nicolas LEGAY est élu délégué suppléant au sein de Randonnée Val de Loire Sud.

### **2020\_06\_09 - Désignation des délégués du conseil municipal auprès du CIAS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite de l'élection du conseil municipal.

Il est proposé 4 candidatures de Brigitte VRILLON, Claudine LECLERC, Isabelle BONNEAU, Annie THIBAUT pour représenter la commune de Les Montils auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale, leur candidature sera transmise aux services d'Agglopolys.

Décision :

Brigitte VRILLON, Claudine LECLERC, Isabelle BONNEAU, Annie THIBAUT avec 19 voix pour, sont désignées pour représenter la commune de Les Montils auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

### **2020\_06\_10 - Indemnités du Maire et des Adjoints**

Vu les articles L2123-20 à L2123-24 du code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

Vu l'installation du conseil municipal, et notamment l'élection du maire et des adjoints en date du 25 mai 2020,

Considérant que la loi fixant des taux maximums, il y a lieu de déterminer les taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints qui ont reçu des délégations. Il est proposé au conseil de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants : (en pourcentage de l'indice de la fonction publique) Maire : 37 %, Adjoints : 15 %

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix favorables, fixe les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints aux taux suivants :

- Maire : 37 %, soit un montant mensuel de 1 439.07 € brut
- Adjoints : 15 %, soit un montant mensuel de 583.41€ brut

#### **2020\_06\_11 - Constitution des commissions communales**

Monsieur le maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commission chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres".

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal.

Le maire est président de droit de ces commissions.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- décide la création de 10 commissions municipales,

**Commission des Finances** : Ouvert à tous les membres du conseil.

**Commission voirie** : 6 membres : C. METAIS, T. ARNOULT, N. LEGAY, V. COCHIN GUIGNEBERT, JP. LABOUTE, R. AUGIRON

**Commission développement durable et cadre de vie** : 6 membres : JC. RABIER, N. LEGAY, V. COCHIN GUIGNEBERT, JP. LABOUTE, F. MICELI, C. MORIN-MATTE

**Commission information et communication** : 6 membres : JC. RABIER, J. CARNIAUX, K. MOREAU, C. LECLERC, F. MICELI, B. VRILLON

**Commission urbanisme** : 6 membres : C. METAIS, P. LESCURE, A. DUCHALAIS, JP. LABOUTE, J. CARNIAUX, JC. RABIER

**Commission bâtiment, vidéo protection et sécurité** : 5 membres : J. CARNIAUX, T. ARNOULT, J. VITORIA, L. OURY, JP. LABOUTE,

**Commission enfance jeunesse et scolaire** : 6 membres : C. LECLERC, A. THIBAUT, F. MICELI, I. BONNEAU, JC. RABIER, N. LEGAY,

**Commission relation avec les associations et animation** : 8 membres : B. VRILLON, P. LESCURE, C. MORIN-MATTE, C. LECLERC, A. THIBAUT, F. MICELI, R. AUGIRON, T. ARNOULT,

**Commission vie sociale et personnes âgées** : 6 membres : B. VRILLON, I. BONNEAU, L. OURY, J. VITORIA, C. MORIN-MATTE, A. THIBAUT,

**Commission appel d'offre** : 6 membres : JC. RABIER, C. METAIS, P. LESCURE, N. LEGAY, J. VITORIA, J. CARNIAUX,

#### **2020\_06\_12 - Délégations du conseil municipal au maire**

Vu les dispositions du code général des collectivités locales, le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire.

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil, par 19 voix, décide de déléguer au maire, pour la durée du mandat :

- recrutement d'agents contractuels pour faire face à besoin occasionnel d'une durée inférieure à 3 mois

- le recouvrement du montant des remboursements de sinistres, dans le cadre de l'assurance de la commune
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

### **2020\_06\_13 - Indemnité de conseil**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, il advient de prendre une délibération concernant les indemnités du conseil allouées aux comptables publics.

Le comptable du Trésor, est chargé des fonctions de receveur municipal et à ce titre, il peut lui être octroyé une " indemnité de conseil ".

Considérant qu'il est juste de récompenser le comptable du Trésor, pour ses prestations de conseil assistance,

Décision :

Le conseil municipal avec 17 voix pour et 2 abstentions (METAIS Christian, LEGAY Nicolas) donne :

1/ son accord d'octroyer une indemnité égale au maximum autorisé, pour la durée du mandat.

2/ dit que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront inscrits au budget de la commune.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 34 minutes.